



**MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL AU 3 MARS 2020 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 2 SEPTEMBRE 2020**

BNP Paribas informe le public qu'un 5^{ème} amendement au document d'enregistrement universel au 3 mars 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 septembre 2020 et qu'il y est répertorié sous le n° D. 20-0097-A05, intégrant notamment les approbations des 4^{ème} et 5^{ème} amendements sous le n° R.20-020 pour la version française et sous le n° R. 20-021 pour la version anglaise.

Ce document en version française et anglaise peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (<https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>) et sur le site internet de l'AMF.